

Recommandations sur les Campus des métiers et des qualifications en vue du 3^{ème} appel à projet

Adoptées par la session plénière du 28 janvier 2015

Le décret du 29 septembre 2014 portant création des « Campus des Métiers et des qualifications » a confié au Conseil national éducation économie la responsabilité de présenter aux ministres compétents un avis sur les projets de Campus au regard des dispositions de l'article D. 335-33 du Code de l'éducation et du projet pédagogique, liant formation, recherche et développement économique.

Le 3 décembre 2014, les membres du Conseil national éducation économie réunis en séance plénière ont procédé à l'audition de M. Daniel Bloch, Président du groupe d'experts ad hoc, qui a proposé, suite aux travaux de cette instance, une analyse et un classement des vingt-six dossiers présentés dans le cadre du second appel à projets de Campus des Métiers et des Qualifications publié le 20 février 2014 au bulletin officiel. L'avis du CNEE sur ces projets a ensuite été transmis à la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En vue du lancement prochain du 3^{ème} appel à projets « Campus des Métiers et des qualifications », le Conseil national éducation économie a donné mandat à un groupe de travail pour identifier, en coopération étroite avec le groupe d'experts et le comité sup'emploi, des pistes d'amélioration et de renforcement du dispositif à l'aune de l'expérience des campus déjà labellisés ou en cours de labellisation.

Ce groupe a émis 14 recommandations regroupées autour de 4 axes stratégiques, qui ont vocation à accompagner et orienter l'action de l'ensemble des acteurs qu'ils soient porteurs de projets ou en charge du pilotage académique et national du dispositif.

Axe 1 – La gouvernance locale des campus

1. Désigner un « pilote » par projet

L'expérience des premiers campus labellisés révèle le caractère primordial de la désignation d'une personne « pilote-coordonnateur » par l'instance de pilotage de chaque projet. Il s'agit d'une condition indispensable au bon développement du campus.

2. Mettre des moyens à disposition des campus

La mise à disposition par les parties prenantes, et en particulier l'académie, de moyens en personnels pour assurer les fonctions de coordination constitue une bonne pratique

qu'il convient d'encourager, au même titre que l'octroi de crédits de fonctionnement par le conseil régional.

3. Prendre appui sur une structure support solide

Il est indispensable que le Campus bénéficie d'une structure support administrative et financière solide, qu'elle lui soit propre ou préexistante. Sans pour autant imposer un modèle unique, la constitution d'un groupement d'intérêt public (GIP) apparaît, dans la pratique, comme une solution garantissant au mieux l'implication de tous les partenaires dans le développement du campus. A défaut, l'octroi à la structure-support de moyens dédiés à la coordination des campus semble nécessaire.

4. Intensifier les partenariats avec l'enseignement supérieur

L'intégration au sein des Campus d'au moins un établissement d'enseignement supérieur est obligatoire en vertu du décret du 29 septembre 2014 et indispensable pour la construction de parcours complets de formation. L'implication concrète des établissements d'enseignement supérieur doit donc être activement recherchée, et ce dès le début de la conception du projet puis du processus de préparation des dossiers de candidatures.

5. Associer étroitement les acteurs du monde économique au pilotage du campus

L'implication des acteurs du monde économique (organisations socio-professionnelles, pôles de compétitivité, DIRECCTE, ...) que ce soit au moment de la création du campus ou de son développement, devrait permettre à l'offre de formation de mieux intégrer les attentes des entreprises en termes de compétences.

6. Définir la stratégie du campus avec l'ensemble des parties prenantes au pilotage

Le campus se doit d'annoncer clairement les objectifs qu'il se fixe, les plans d'actions et la plus-value qui est attendue par cette nouvelle structure. Il est important que la stratégie soit conçue de manière à établir une cohérence entre les besoins de développement économique et social du territoire, notamment ceux identifiés dans le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles, et les enjeux économiques nationaux de filières.

Axe 2 – Le pilotage académique et national des campus

7. Etendre la démarche à de nouveaux secteurs économiques

A l'issue des deux premiers appels à projet, une concentration dans les filières industrielles à fort potentiel de croissance est manifeste. La dynamique issue de la création des premiers campus doit aujourd'hui profiter à l'ensemble des filières créatrices d'emploi, et non plus aux seuls secteurs identifiés « investissement d'avenir » ou « redressement productif ». Dans le cadre des prochains appels à projets, un

rattrapage est particulièrement souhaitable dans le secteur des services à besoin croissant de main d'œuvre qualifiée.

8. Développer l'interministérialité dans le pilotage académique et régional

L'interministérialité, présente au niveau national, gagnerait à être développée également au niveau académique et régional, en trouvant sa déclinaison dans une collaboration à approfondir entre les régions, les universités, les rectorats et les autres services déconcentrés de l'Etat. Sous certaines conditions, et notamment dès lors qu'un pôle de compétitivité s'étend sur plusieurs académies et/ou régions, il peut être pertinent d'encourager le dépôt de dossier de campus inter-académiques et/ou interrégionaux.

Axe 3 – L'identité des « Campus »

9. Localiser un cœur du campus

Il convient de veiller à ce que chaque campus désigne un site « cœur », creuset de l'identité et de l'organisation du campus, autour duquel l'ensemble du réseau de partenaires s'articule et se rencontre.

10. Construire une politique de communication à destination des parents, des élèves et des étudiants

Les Campus des Métiers et des Qualifications doivent apporter une plus-value en matière de valorisation de la voie professionnelle tout comme en matière d'attractivité des filières auxquelles ils sont consacrés. Il est essentiel de rendre ce label facilement visible par les élèves et les étudiants, mais aussi par les parents qui jouent un rôle déterminant dans les choix d'orientation. Il importe également qu'ils bénéficient d'une bonne lisibilité pour les entreprises.

11. Promouvoir des actions en direction des collèves

Le développement d'actions des Campus en direction des Collèves devrait figurer parmi les critères de labellisation. Il serait notamment souhaitable que les campus prennent part à la mise en place du Parcours Individuel d'Information, d'Orientation et de Découverte du Monde Economique et Professionnel (PIIODMEP) dans les collèves.

Axe 4 – Des campus au service du développement de l'enseignement technologique et professionnel

12. Favoriser l'expérimentation

Par la richesse des réseaux partenaires et la diversité des cultures qui s'y mêlent, les campus sont un terreau idéal pour l'innovation et l'expérimentation ; qu'elles soient pédagogique, didactique, partenariale, institutionnelle, communicationnelle,

entrepreneuriale, ... Les initiatives locales doivent être encouragées pour faire des campus de véritables « laboratoires » de l'enseignement technologique et professionnel

13. Ouvrir la gamme des formations de « bac-3 - bac+3 » à « Bac-3 - bac+5 »

Dans l'optique d'une élévation du niveau général de compétences et de consolidation des liens entre enseignement scolaire et enseignement supérieur, il est souhaitable d'élargir progressivement la stratégie « bac-3 - bac+3 » vers une stratégie « bac-3 - bac+5 ». Les structures de formation de niveau 1 (Bac+5) pourraient avantageusement être parties prenantes des campus.

14. Participer à la formation initiale et continue des enseignants des voies professionnelles

Pôles d'excellence et d'innovation, les campus des métiers et des qualifications doivent être mis en état de contribuer à la formation initiale et continue des professeurs en charge des enseignements technologiques et professionnels. Un partenariat entre les Campus et les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) est à ce titre à encourager.